



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 18 juin 2020**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 18 juin 2020 à 20 heures au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	xx
Secrétaire de l'assemblée	:	xx
Scrutateurs	:	xx
Ayants droit	:	50 votants

Le Président, M. xx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No. 19 du 15 mai 2020.

Ordre du jour

- 1 Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2019
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour une conduite d'eau potable sous le sous-voie de Frinvillier
3. Discuter et approuver les comptes 2019
- 4 Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Réfection de la place de jeux de Frinvillier
 - PGEE action 33
 - Pose d'une conduite d'alimentation d'eau dans la route cantonale de Frinvillier
 - Pose d'une conduite d'eau potable sous le sous-voie de Frinvillier
5. Discuter et approuver la révision complète du règlement d'organisation de la commune
6. Discuter et approuver le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux
7. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes CRC est de PCi du Jura bernois – suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e ainsi que 23 alinéa 4.
6. Divers et imprévus

M. xx précise que compte tenu de la pandémie de COVID-19, les chaises en été disposées dans la salle avec une distance de 1.5 m et chaque participant est prié de rendre sa carte de légitimation de vote en quittant la salle – ceci afin de conserver une traçabilité des participants.

Les votations se feront à main levée en utilisant la carte d'électeur.

Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. xx qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 50.

Nombre de personnes présentes :	52
Nombre de personnes sans droit de vote :	2
Nombre de votants :	50

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2019

M. xx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 novembre 2019 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 novembre 2019 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour une conduite d'eau potable sous le sous-voie de Frinvillier

M. xx prend la parole :

Ce crédit est un peu spécial car il est demandé après-coup. Compte tenu du mauvais état de la conduite (deux fuites d'eau dans un intervalle de deux mois) et des courants vagabonds, ils ont été effectués en urgence.

Malheureusement la traversée de la route cantonale n'a pas été aussi simple qu'on l'aurait voulu car il y a la ligne à haute tension qui passe juste à côté de la conduite d'eau. Cela a généré des coûts supplémentaires.

Sur la base de ces explications, nous vous demandons donc d'approuver ce crédit. Au point 4 nous vous donnerons des informations complémentaires sur l'emploi du crédit.

Est-ce que la nouvelle conduite est en plastique ? Non elle est en fonte isolée avec du ciment ce qui fait qu'il n'y a plus de courants vagabonds ni de mise à terre au-dessus.

Autre question ?

Quel âge avait cette conduite ? Bonne question.... Elle pouvait avoir entre 15 ou 20 ans et a été réparée plusieurs fois, raison pour laquelle on a décidé de la changer.

Autre question ?

Les BKW ne participent-ils pas aux coûts en lien avec les courants vagabonds ? Non car on aurait dû poser la conduite différemment.

Y a-t-il encore des questions ?

Ce n'est pas le cas et le Président propose de passer au vote. C'est à l'unanimité que le crédit d'engagement de CHF 80'000.00 est approuvé.

3. Discuter et approuver les comptes 2019

M. xx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :

Je vais commenter uniquement les différences notables des fonctions, chiffres qui ressortent de la brochure que tout un chacun a reçu à la maison.

En préambule, je vous annonce un exercice 2019 bénéficiaire de CHF 182 774.83 Le résultat des financements spéciaux (FS) est de CHF -13 618.82 et le compte général de CHF 196 393.65.

Revenons en détail sur chaque fonction :

➤ **0 Administration générale**

- Adaptation de la provision pour le solde de vacances et d'heures supplémentaires
- Honoraires de Data Consulting pour paramétrer la TVA
- Réparation du chauffage de l'école de Plagne
- Rénovation de l'ancienne Poste
- Réfection de l'étanchéité de la dalle au-dessus de l'ancienne Poste

➤ **1 Sécurité publique**

- Honoraires du géomètre pour la numérisation de Sauge lot 1
- Participation communale au syndicat OPRV moins élevée que prévu

➤ **2 Enseignement et formation**

- Participation communale aux traitements des enseignants moins élevée que prévu
- Dédommagements à la ville de Bienne plus importants (3 élèves supplémentaires)
- Fréquentation de l'école de musique de Bienne en hausse
- Remise aux normes électriques du bâtiment scolaire de Frinvillier

➤ **3 Culture et loisirs**

- Sortie des aînés plus conséquente que les années précédentes (bateau + funiculaire)

➤ **4 Santé**

- Leasing pour 3 nouveaux défibrillateurs (1 dans chaque village)
- Aucun frais pour le médecin et le dentiste scolaire

➤ **5 Prévoyance sociale**

- Le canton prend en charge le 50% des coûts des ALFA des personnes sans activité lucrative et les communes le 50% restant. Pour notre commune cela représente CHF 6.00/habitant.
- La participation communale à la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale est de CHF 18'460.00 inférieure au montant budgété

➤ **6 Transport et télécommunications**

- La provision pour le solde de vacances et d'heures supplémentaires a été réajustée
- Achat de diverses machines (gerbeur, débroussailleuse, génératrice, ...)
- Travaux sous-traités par la commune d'Evilard en-dessous des prévisions (- CHF 10'000.00)

- Rachat du véhicule de déneigement de Frinvillier (Kramer)
- Investissements toujours pas terminés donc amortissements prévus pas comptabilisés
- **7 Service des eaux**
 - Achat de compteurs d'eau (DTC, Marti Travaux Spéciaux)
 - Achat d'un appareil de détection de fuites et d'un déshumidificateur
 - Plusieurs fuites d'eau
 - Révision d'une pompe
- **Traitement des eaux usées**
 - Le rajout des collecteurs PGEE action 33 à Frinvillier explique le dépassement du FS Maintien de la valeur
- **8 Gestion des déchets**
 - Aucun commentaire particulier pour ce poste
- **9 Organisation du territoire**
 - L'approbation du nouveau PAL par l'OACOT n'est intervenue que début 2020.
- **10 Economie publique**
 - L'indemnité versée par les BKW, au titre de concession d'exploitation du réseau électrique, a été inférieure de CHF 4'700.00. Cette indemnité fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base sur les recettes réalisées dans notre commune.
- **11 Impôts généraux**
 - Des rentrées inattendues d'impôts sur le bénéfice des personnes morales non domiciliées dans la commune de plus de CHF 171'300.00 ont améliorées les comptes de la commune.
- **11 Impôts spéciaux**
 - On enregistre une amélioration de CHF 35'450.00 pour les taxations spéciales (encaissement de 2^{ème} et 3^{ème} piliers)
- **Péréquation financière**
 - Le versement de la Péréquation financière est conforme aux prévisions excepté la diminution de la PC pour la perte en cas de fusion. Pour rappel, le canton verse :
 - Le 100% de 2014 à 2018
 - Le 75% de 2019 à 2020
 - Le 50% de 2021 à 2022
 - Le 25% en 2023
- **Intérêts**
 - Des intérêts courus sur les dettes à long terme à hauteur de CHF 6'700.00 ont été imputés.
- **Biens-fonds du patrimoine financier**
 - Une promesse de vente a été signée avec la société Héritage Invest SA de Bienne pour la vente de nos 3 parcelles à Vauffelin
 - Divers travaux d'entretien (poste incendie, lampes de secours, démontage et évacuation de stores) ont engendré des frais plus élevés que budgétés.

Avant de passer au vote, voici encore quelques informations :

Fortune au 31.12.2019	CHF	2 838 001.00
Investissements nets	CHF	364 867.55
Fortune nette par habitant	CHF	3 411.00

Alimentation en eau	CHF	11 940.05
Traitement des eaux usées	CHF	-16 730.44
Gestion des déchets	CHF	-6 760.28
Tourisme	CHF	-2 068.15
Résultat du compte général	CHF	196 393.65
Soit un résultat du compte global de	CHF	182 774.83

M. xx demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2019 tels que présentés.

4. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- **Réfection de la place de jeux de Frinvillier**

Mme xx prend la parole :

Le 3 novembre 2015, l'assemblée communale a voté un crédit de CHF 80'000.00 pour la rénovation de la place de jeux de Frinvillier qui méritait vraiment une mise à niveau surtout des sols. Nous avons réussi à refaire cette place selon les normes de sécurité en vigueur.

Les dépenses consenties se montent à CHF 85'665.45. Le dépassement du crédit n'excédant pas les 10 % le budget est respecté.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

- **PGEE action 33**

Monsieur xx prend la parole :

Les travaux de remplacement du collecteur ont été effectués à la route principale à Frinvillier sur le tronçon « Entrée ouest du village jusqu'à la bifurcation Rue du Canal ». Le crédit voté le 27 novembre 2017 était de CHF 220'000.00 et les coûts totaux se sont élevés à CHF 190'467.35 moins les subventions de l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) de CHF 47' 207.00. La dépense nette est de CHF 143'000.-.

L'amélioration provient du fait que l'entreprise que nous avons mandatée pour la réalisation de ces travaux a eu des tarifs nettement plus bas que les entreprises régionales.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

- **Pose d'une conduite d'alimentation d'eau dans la route cantonale de Frinvillier**

En parallèle aux travaux du PGEE action 33, nous avons profité de poser une conduite d'alimentation d'eau dans la route cantonale de Frinvillier. Un crédit de CHF 100'000.00 a été demandé le 2 mai 2019. Suite à une légère modification du tracé et à la pose partielle de la conduite par notre employé communal, une économie à l'échelle de 57% a pu être réalisée. Les coûts totaux se sont élevés à CHF 57'053.50.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

- **Pose d'une conduite d'eau potable sous le sous-voie de Frinvillier**

Il s'agit du crédit octroyé sous point 2. Les dépenses consenties se sont élevées à CHF 76'014.10

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

5. Discuter et approuver la révision complète du règlement d'organisation de la commune

Le Président donne la parole à M. xx :

Le règlement d'organisation de la commune sert à gérer l'organisation administrative et détermine vos droits.

Cet acte tel qu'il a été établi à l'époque de la fusion a dû être adapté suite à l'entrée en vigueur de nouvelles législations ainsi qu'à diverses modifications organisationnelles cantonales.

Le nouveau règlement qui vous est présenté ce soir a été soumis Me xx, responsable de l'OACOT à Nidau. Elle nous a fait parvenir quelques remarques et modifications dont nous avons tenu compte.

Voici les principaux changements :

- L'article 3, lettre f a été transféré à l'article 4, lettre g « *l'assemblée désigne la fiduciaire chargée de la vérification des comptes pour 4 ans* ».
- L'article 4, lettre d « *transfert de tâches publiques à des tiers* » a été remplacé par l'article 76 « *édicte une réglementation plus complète au sujet du transfert de tâches publiques à des tiers* ». Il s'agit de mandats que nous confions à des sociétés privées.
- L'article 12 « *système de bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial* ». Voici une nouveauté par rapport à l'ancien règlement. La nouvelle réglementation cantonale sur l'accueil extra familial implique ce changement.
- Les articles 15 et 16 « *organe de vérification des comptes* ». Ce dernier ne vérifie pas uniquement les comptes mais il règle aussi vos droits sur la protection des données.
- Les articles 7 à 51 ont subi des modifications mineures (renvois d'articles qui ont été tracés et adaptations juridiques).
- Dispositions transitoires. Il s'agit d'un nouvel article qui règle le renouvellement des mandats. Nous avons décidé que les législatures déjà effectuées depuis la fusion sont pleinement pris en compte pour déterminer la rééligibilité.
- Annexe 1. Cette dernière compte une nouvelle commission. Il s'agit de la commission de l'énergie qui devra être nommée prochainement par le conseil municipal. Elle sera chargée de la mise en pratique de la planification énergétique, de l'application du BEakom, etc.
- Sur ces 84 articles le 95% n'a pas changé.

Y a-t-il des questions ?

A l'article 46 du nouveau règlement figure le point sur l'incompatibilité en raison de la fonction. Un nouvel alinéa a été rajouté qui précise que le conseil municipal établit un organigramme des rapports de subordination ? Oui les commissions ont certaines compétences. On doit toujours savoir qui contrôle et à qui elles sont subordonnées et éventuellement si ces commissions peuvent avoir des subordonnés. On pourrait imaginer qu'une commission gère le personnel technique mais ce n'est pas le cas.

Avez-vous d'autres questions ?

Ce n'est pas le cas, le Président propose de passer au vote. Ce nouveau R.O. est approuvé à l'unanimité.

6. Discuter et approuver le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux

Ce règlement a été refait car on a remarqué que depuis l'entrée en vigueur de la commune de Sauge des disparités entre les locations et les tarifs des différents bâtiments communaux.

Les locaux sont utilisés selon l'ordre de priorité suivant : en premier les écoles et la commune, puis les communes bourgeoises, la paroisse, les sociétés locales et finalement les privés.

A Frinvillier durant les horaires scolaires, la halle de gym est réservée aux classes puis aux autres utilisateurs. Tous les anniversaires se déroulent désormais au centre de Plagne que nous avons récemment équipé d'un beamer et d'un écran. Les tranches horaires ont été adaptées (jusqu'à minuit au plus tard) afin de ne pas déranger les voisins.

Ce soir nous devons approuver ce règlement et ensuite le conseil municipal arrêtera les tarifs de locations. Pour ces derniers, un concept a déjà été élaboré.

Y a-t-il des questions ?

Mme xx prend la parole :

Si la société de tir loue le centre communal de Plagne pour un match au loto, le tarif de location s'élève à CHF 415.00 par jour alors que jusqu'à présent nous payions CHF 250.00 pour un week-end. Cela représente une augmentation de 66%. Cette manifestation est la principale source de revenus de notre société. Vous venez de nous dire que la commune de Sauge se porte bien financièrement et maintenant il faut vivre sur le dos des sociétés !

M. xx prend la parole ;

Chaque année, l'exécutif alloue une subvention aux sociétés locales. Ce dernier envisage de l'augmenter pour compenser l'augmentation des tarifs mais tout cela sera discuté entre les sociétés et le conseil municipal. Nous avons de toute façon le tarif A pour les sociétés locales et le tarif B pour les sociétés externes.

M. xx prend la parole :

Le but du conseil municipal n'est pas de péjorer les finances des sociétés locales mais bien de maintenir une vie sociale. Nous devons mettre en place un règlement pour les bâtiments dans nos trois villages.

M. xx reprend la parole.

Nous estimons que toute société doit payer les salles ce qui n'est absolument pas le cas actuellement. Nous voulons un règlement qui puisse tout mettre en place. Nous ne sommes pas là pour sabrer les sociétés. Nous nous rendons compte que vous vous donnez de la peine. Ce règlement ne règle pas seulement les tarifs, il légifère aussi sur le bruit, les horaires, les priorités pour les locations, etc.

M. xx prend la parole :

Pourquoi est-ce que la Fanfare montagnarde doit désormais payer pour ses répétitions ? Cela va lui coûter au moins CHF 500.00 de plus par année !

Les tarifs ne sont pas encore définitifs comme déjà dit nous allons en discuter avec les sociétés et on se mettra d'accord à ce moment-là ! Certaines sociétés n'ont pas payé de locations depuis des années et ceci doit changer mais tant que l'ordonnance ne sera pas entrée en vigueur nous ne pourrons pas changer.

Toutes les sociétés de la commune de Sauge qui possèdent des statuts doivent pouvoir bénéficier des infrastructures communales gratuitement puisque vous nous dites que la commune se porte bien. Nous payons tous des impôts et quelques-uns travaillent bénévolement pour que nos sociétés survivent.

Monsieur xx prend la parole

Bien sûr ceci peut être une proposition à étudier mais le mieux c'est de déjà accepter le règlement. Nous pourrions aussi nous retrouver et en discuter tous ensemble.

M. xx prend la parole :

Ce que nous ne souhaitons pas c'est que le subside annuel compense l'ensemble des locations des sociétés car certaines n'utilisent pas nos locaux. Nous voulons aller dans ce sens puisqu'une société doit gagner quelque chose et contribuer à la vie sociale.

Mme xx prend la parole :

A l'heure actuelle la gym dames ne paye pas. Si j'ai bien compris nous devons payer ? Je suis la caissière d'une petite société qui arrive à peine à survivre, si ces tarifs entrent en vigueur nous serons obligées d'arrêter !

Nous allons trouver une solution nous ne souhaitons pas péjorer les sociétés.

Alors pourquoi ne pas avoir discuter d'abord avec nous ?

En premier nous avons un règlement et ce n'était pas prévu de discuter des tarifs aujourd'hui.

M. xx demande que les tarifs soient discutés avec les sociétés.

M. xx prend la parole :

Le règlement, qui est la base, est de votre compétence. Les tarifs sont du ressort du conseil municipal. Si ces prix étaient fixés dans le règlement, toute modification nécessiterait chaque fois l'approbation de l'assemblée. Il faut que vous fassiez confiance au conseil municipal.

M. xx prend la parole :

Il y a une année ou deux ce règlement figurait déjà à l'ordre du jour d'une assemblée communale et la discussion avait été semblable. D'ici quatre ans il y aura d'autres conseillers. Que va-t-il se passer à ce moment-là ?

Mme xx prend la parole :

Comment l'affectation des salles a-t-elle été définie ?

Suite aux nombreuses plaintes reçues de la part des habitants de Frinvillier il a été décidé que les manifestations privées se feraient au centre de Plagne. Premièrement c'est plus convivial, la cuisine est en état et nous avons installé un nouveau beamer. Sur Frinvillier reste tout ce qui est sportif.

M. xx prend la parole :

Ce qui est très important pour moi c'est que les sociétés locales soient prioritaires sur les externes. Je pense qu'il faudrait que cela figure dans le règlement.

Oui bien sûr nous pouvons le mentionner sous les priorités.

Il faut aussi préciser que nos tarifs sont très attractifs ce qui incite les externes à louer nos salles. Cela a créé nombre de problèmes surtout en début d'année.

Autre question ?

Mme xx prend la parole :

Je suis allée consulter les tarifs sur internet et j'ai remarqué que le tarif forfaitaire annuel d'une heure à Frinvillier coûtait CHF 225.00 et à Plagne CHF 250.00 ? Avez-vous une explication ?

M. xx prend la parole :

Nous vous avons entendue et nous laissons la porte ouverte. Nous allons vous inviter pour discuter de ces tarifs et ensemble nous trouverons des solutions. Nous avons essayé de faire quelque chose de cohérent.

Mme xx prend la parole :

Qui nous garantit que l'on ne sera pas mis devant le fait accompli ?

M. xx lui répond que c'est une question de confiance

Elle avoue qu'elle n'en a pas.

M. xx prend la parole :

Le conseil communal fait passer les tarifs par voie d'ordonnance mais cette dernière peut être combattue. Elle ne rentre pas en force comme ça. Elle est publiée dans la Feuille officielle d'avis du district et vous avez 30 jours pour vous y opposer.

Le Président des assemblées propose de modifier le règlement comme suit :

Le conseil municipal établit une Ordonnance sur les tarifs de location **après consultation des sociétés locales.**

M. xx répond :

Ce règlement a été publié 30 jours avant l'assemblée et présenté ce soir. Le modifier n'est presque pas possible. On comprend votre crainte ; soit vous faites confiance au conseil municipal ; soit vous avez des craintes et vous refusez. Nous allons tout faire pour que toutes les sociétés survivent et fassent partie de notre commune pour lui donner vie.

Autre question sur d'autres points que les tarifs car nous n'allons pas continuer de tourner en rond avec les mêmes questions ?

M. xx prend la parole :

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} août 2020. Si on veut discuter des tarifs ce sera un peu serré...

M. xx prend la parole :

Je voulais juste mentionner que les sociétés doivent être informées lors de tout changement. Le conseil municipal actuel connaît la problématique. Qui nous garantit que dans 8 ans l'exécutif en place aura les mêmes priorités ?

M. xx propose de passer au vote et demande d'accepter le règlement tel quel et les tarifs à discuter avec les sociétés.

M. xx prend la parole.

Nous pouvons repousser son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

M. xx résume et pose la question définitive :

Accepter ce règlement avec les trois modifications suivantes :

- 1) Rajouter la priorité aux sociétés locales par rapport aux externes
- 2) Les tarifs seront votés par le conseil communal avec consultation des sociétés locales
- 3) Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Les personnes qui sont pour avec ces trois modifications lèvent la carte de vote. La grande majorité accepte ce point.

7. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes CRC e3t de PCi du Jura bernois – suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e ainsi que 23 alinéa 4.

Le Président donne la parole à M. xx :

A l'époque, l'organe de conduite régional était intégré à la protection civile du Jura bernois. Suite à de nombreux disfonctionnements, les communes du Jura bernois l'ont transféré à l'association Jura bernois Bienne.

Bien entendu tout a été accepté mais comme le but du syndicat a été modifié, il faut supprimer les articles 2 alinéa 3, 15 lettre e ainsi que 23 alinéa 4 pour enlever ceci du règlement d'organisation.

L'assemblée des délégués qui représente l'ensemble des commune membres de la protection civile a approuvé cette modification le 21 novembre 2019. Le conseil municipal propose d'accepter cette suppression d'articles.

Le Président met ce point au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

8. Divers et imprévus

Le conseil municipal félicite les habitants de la commune pour leur comportement exemplaire en cette période de pandémie. Ils ont été respectueux des mesures prises et l'aide apportée aux personnes en difficulté a été appréciée.

L'exécutif s'est très vite rendu compte de la gravité de la situation et a immédiatement pris les mesures adéquates à son niveau de compétence. Un courrier a été adressé aux personnes âgées, à mobilité réduite ou à risque pour leur proposer d'effectuer leurs courses. Cela a très bien fonctionné et la majorité de ces personnes a été aidée par ses voisins, famille ou secrétariat municipal. Nous tenons à vous en remercier.

Depuis plusieurs mois, le conseil municipal enregistre une recrudescence de déchets de jardin dans la forêt. Le danger encouru par cette pratique est l'arrivée de plantes invasives (thuyas, lauriers, etc.) en forêt. La tournée verte existe et nous vous saurions gré de bien vouloir l'utiliser. Le conseil municipal tient à ce qu'on respecte les directives fédérales et cantonales. Si vous constatez des comportements douteux, vous voudrez bien nous en informer.

Nous avons aussi trouvé des déchets de construction, verre, vaisselle, au chemin de la paroi. En contre-bas à gauche il y a une lessiveuse, de la taule, etc... Nous avons l'obligation de les débarrasser. Notre employé communal a dû les évacuer chez Celtor SA à Tavannes. Ces comportements sont inadmissibles et vous voudrez bien nous dénoncer ces cas.

Le Président donne la parole au maire, M. xx :

Vu la pandémie actuelle de COVID-19, la sortie des aînés est annulée. Par contre la matinée de nettoyage dite « Clean-un Day » est maintenue et se déroulera le samedi 12 septembre 2020. Le programme sera publié sur le site internet de la commune et dans la Feuille d'avis. La manifestation se clôturera par un apéritif.

Je remercie les conseillers et les employés de notre commune pour leur travail, plus particulièrement M. xx nous quittera à la fin août 2020.

Je vous remercie d'avoir participé à cette assemblée et si vous êtes intéressés à prendre un poste à la commune vous êtes les bienvenus.

Depuis 2014, j'officialie comme Maire de Sauge. Chaque année notre ami M. xx nous taquine à propos de notre beamer. Récemment nous avons fait l'acquisition d'un nouvel appareil ainsi que d'un écran fixes comme il se doit. Si vous souhaitez projeter un film ou des slides, je vous invite à utiliser ce nouveau matériel.

M. xx demande que la lumière dans les toilettes soit améliorée.

Monsieur le Maire lui répond que tout est en cours. Le dossier a été repris par M. xx, responsable des bâtiments, et le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais.

M. xx demande aussi pourquoi les chiens sont toujours en liberté à Vauffelin ?

Mme xx prend la parole :

Nous connaissons le problème et invitons la population à venir le signaler au secrétariat communal pour pouvoir adresser un courrier d'avertissement aux propriétaires de chiens.

Où en est le dossier des « Moloks » ?

Nous ne savons plus trop comment procéder car les containers nous ont été livrés et sont stockés aux abords du centre de Plagne. Nous avons décidé de les poser tous en même temps dans les 3 villages mais vu les soucis rencontrés à Frinwillier nous ne savons pas encore où les poser. Si la Préfecture ne donne pas suite nous allons quand même les poser à Vauffelin et à Plagne. On verra bien la suite.

Autre question ?

M. xx prend la parole :

Concernant la sécurité routière on sait que le trafic routier est en constante augmentation. Depuis la sortie du Cerf on a énormément d'élèves qui empruntent la route du Bas du Village, serait-t-il possible de réduire la vitesse dans le village pour la sécurité des enfants ?

M. xx prend la parole

Dans le village de Plagne, la vitesse est déjà limitée à 40km/h ce qui n'est pas le cas dans les deux autres. Nous avons demandé au canton de prendre des mesures pour réduire la vitesse sur les routes cantonales.

Des comptages ont été effectués à Vauffelin juste avant le confinement et à Plagne au début du confinement. Je n'ai pas encore reçu les résultats du canton et je vais les relancer.

Les modifications à apporter dans les villages nécessiteront une demande de crédit.

Il y avait un projet pour poser des Moloks au chemin des Pêcheurs qui a été refusé ; pourquoi ?

Le Maire répond qu'il faut demander à la Préfecture où à M. xx de l'OPC.

C'est un serpent de mer qui se mord la queue. Notre première idée était de poser les containers au Sego. A l'époque il y avait une station d'épuration qui ne polluait pas donc pas de soucis.

Maintenant on souhaite poser deux Moloks à côté de ces bâtiments mais d'après le canton ils sont trop près de la Suze

Avez-vous encore des questions ?

Est-ce que les tournées dites des « gros cassons » sont maintenues ?

M. xx répond :

Oui bien sûr, seuls des sacs taxés pourront être déposés dans les Moloks. Les containers restent seulement pour l'industrie. N'oubliez pas qu'il y a aussi Rondchâtel !

Autre question ?

Au début du chemin du Champs du Châble, il y a toujours le panneau indicateur pour l'administration communale alors qu'elle a été déplacée au Haut du Village. Pas mal de personnes se trompent. Ne pourriez-vous pas le remplacer par « salle communale » ?

Monsieur le Maire répond qu'un nouveau panneau a été posé dans le rond-point du Cerf pour indiquer l'administration communale. Nous allons vérifier.

Deuxième question :

A l'entrée du local des livres en balade à Plagne, le radiateur est toujours allumé et il n'y a pas d'isolation. Ne faudrait-il pas en mettre une ? Nous allons y remédier.

M. le Maire remercie tout le monde, les citoyens qui se déplacent aux assemblées et tous les collaborateurs.

M. xx demande à tous les participants qui quittent la salle de laisser leurs cartes de vote pour un suivi en cas de COVID. Il n'y aura pas d'apéro vu la situation actuelle. Vous éviterez également les attroupements dans la salle.

Le Président remercie l'assemblée et le Conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 21 h 50.

Municipalité de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

xx

xx